

RESOLUTION

sur les lignes directrices et le programme d'action du Syndicat

Le Syndicat du personnel du BIT, réuni en Assemblée générale annuelle (première session) le 30 janvier 1995,

AYANT PRIS NOTE des lignes directrices et du programme d'action du Syndicat pour 1995, tels qu'amendés après les commentaires faits lors de cette Assemblée;

DONNE MANDAT au Comité du Syndicat d'entreprendre immédiatement toute action nécessaire pour faire progresser la réalisation de ses objectifs avant la deuxième session de l'Assemblée générale annuelle, y compris pour établir des contacts à tous les niveaux au sein de l'Organisation, auprès des instances du système commun des Nations Unies, ainsi qu'auprès d'autres groupes de représentants du personnel.
